

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

ACADEMIE DE PARIS

Le recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités,

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n°92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;

Arrête :

Article 1^{er} : Les 54 professeurs de lycée professionnel de classe normale dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de la hors classe du corps des professeurs de lycée professionnel au titre de l'année 2024.

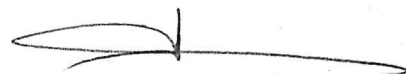
NOM USUEL	NOM DE FAMILLE	PRENOM	DISCIPLINE
GERARDIN	GERARDIN	SIGRID	Economie et gestion option commerce et vente
OLLIER	OLLIER	NATHALIE	lettres histoire géographie
GUITTARD	GUITTARD	BASTIEN	génie mécanique option construction
MERCIER	MERCIER	FREDDY	génie mécanique option construction
THEZENAS	THEZENAS	FRANCINE	biotechnologies : santé environnement
CHOPARD	BAHOUALA	DJAMINA	éducation artistique et arts appliqués
SIALA-VAUGON	SIALA	MARIEM	éducation artistique et arts appliqués
FARGEAU	FARGEAU	AUDREY	esthétique cosmétique
GEST	EBERHARD	AUORE	arts du métal
BAZIN	BAZIN	GUY	aide technique au chef de travaux
EL KAHOU	EL KAHOU	ROKIA	biotechnologies : santé environnement
JEANCLAUDE	JEANCLAUDE	LAURENT	aide technique au chef de travaux
BALAIRE	BALAIRE	BRUNO	Economie et gestion option commerce et vente
BENMIRA	BENMIRA	KARINA	Economie et gestion option communication et organisation
SPORTIELLO	PRATS	CATHERINE	Economie et gestion option commerce et vente
VAN DE VALLE	FOK SHAN	ROWENA	éducation artistique et arts appliqués
TROGRIC	TROGRIC	SYLVIE	Economie et gestion option commerce et vente
QUINTARD	QUINTARD	MURIELLE	éducation artistique et arts appliqués
MAHMOUD	MAHMOUD	RIAD	génie civil équipement technique énergie
TURQUET	TURQUET	FREDERIC	appareillage orthèse
BOUCAUD	BOUCAUD	MARIE	anglais lettres
REY	REY	JULIEN	maintenance des systèmes mécaniques automatisés
GUILLET	GUILLET	JEAN-FRANCOIS	lettres histoire géographie
ENSIGHA	ENSIGHA	MAHIEDINE	Economie et gestion option commerce et vente
FEKIH	FEKIH	RACHID	génie électrique : électrotechnique
LELONG	LELONG	BRUNO	génie électrique : électrotechnique
NOBIS	NOBIS	NICOLAS	lettres histoire géographie
CONTACTSIS	CONTACTSIS	SOPHIE	lettres histoire géographie
MARHUENDA	MARHUENDA	VIOLAINE	lettres histoire géographie
DUVERGER	DUVERGER	NICOLAS	génie électrique : électronique
CHAURAUD	CHAURAUD	NATHALIE	lettres histoire géographie
VAILLANT	VAILLANT	AUDE	Economie et gestion option commerce et vente

ADAM	ADAM	FREDERIC	génie industriel bois
CHOSSON	CHOSSON	GAELE	lettres histoire géographie
HO-MASIA	HO	XAVIER	génie électrique : électrotechnique
HAMMAS	HAMMAS	AXEL	lettres histoire géographie
LEY	LEY	MARLENE	lettres histoire géographie
CORNET	CORNET	HELENE	mathématiques sciences physiques
MARANZANO	MARANZANO	CLAUDIA	éducation artistique et arts appliqués
CASTAING	CASTAING	DELPHINE	anglais lettres
AMRI	AMRI	MOURAD	génie électrique : électrotechnique
BOUCARD	BOUCARD	MICHEL	génie industriel bois
CECILE	CECILE	DAVID	mathématiques sciences physiques
LAREDJ	ERNY	FLORENCE	lettres histoire géographie
BERRADA RKHAMI	BERRADA RKHAMII	ABDELHAMID	éducation artistique et arts appliqués
GAUTRIN	GAUTRIN	STEPHANE	lettres histoire géographie
AIGOUY	AIGOUY	FLORENCE	génie électrique : électronique
PERTHUIS	PERTHUIS	MICKAEL	génie mécanique option construction
SAN JUAN MUNOZ	SAN JUAN MUNOZ	CRISTINA	espagnol lettres
CORRAL	CORRAL	VIRGINIE	sciences et techniques médico-sociales
SAVELLI	BIZZONI	CLAIRE	coiffure
VEDZESSOU	VEDZESSOU	CHARLES	génie industriel textile et cuirs
LAMOURET	LAMOURET	FLORENCE	éducation artistique et arts appliqués
RENAUD	RENAUD	JEAN-PAUL	hôtellerie restauration option techniques culinaires

Article 2 : le présent arrêté est publié sur le site académique et est affiché dans les locaux du rectorat, pendant une durée de deux mois à compter de la date de signature.

Fait à Paris, le 28 juin 2024

Pour le recteur de la région académique Ile de France,
 Recteur de l'académie de Paris,
 Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France,
 Pour la secrétaire générale de l'enseignement scolaire,
 Et par délégation,
 Le secrétaire générale adjoint
 Directeur des ressources humaines,



Thibaut PIERRE

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

soit un recours gracieux ou hiérarchique,
 soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois* :

à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;

ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite – c'est à dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision – vous disposez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

* 4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.

NOTA :

- La part des femmes parmi les agents promouvables à la hors classe des professeurs de lycée professionnel est de 53.71%, la part des hommes est de 46.29%.
- La part des femmes parmi les agents inscrits sur le tableau d'avancement à la hors classe des professeurs de lycée professionnel est de 53.70%, la part des hommes est de 46.30%.